

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Mâcon, le 3 juillet 2018

affaire suivie par :
Isabelle Gastellier

Tél. : 03 85 21 86 03
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-env-mnb@saone-et-loire.gouv.fr

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC EXPRIMÉES
suite à la consultation organisée du 17 mai au 7 juin 2018 inclus
(en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement)

***Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du Document Unique de
Gestion***
du site des Roches de Solutré-Pouilly et Vergisson
et du site Natura 2000 FR 2600972 « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
Zone spéciale de Conservation (ZSC)

Le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du Document Unique de Gestion du site des Roches de Solutré-Pouilly et Vergisson et du site Natura 2000 FR 2600972 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » Zone spéciale de Conservation (ZSC) n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le chef du service Environnement,

Marc Ezerzer

